

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY LE BRIGNON -
INDRE ET LOIRE - SÉANCE DU 18 MAI 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 mai, s'est réuni en séance publique, à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Dominique COINTRE, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> : 10	COINTRE Dominique, CHARPENTIER Nathalie, CITRAS Michèle, DEMOUCHE Frédéric, GAILLARD Valérie, LASCAUD Julien, LEFEBVRE Guy, MOREAU Josiane, MILLET Francette , VERNEAU Bernard
<u>ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ</u> : 1	MAURICE Viviane

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h30.

Il procède, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MOREAU Josiane est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020
- Ralentisseur centre bourg – plan de financement et subvention
- Voirie 2021 – accotement ralentisseur entrée bourg et borne rue du Maréchal Ferrant
- Alarmes mairie et Salle polyvalente
- Sauvegarde informatique
- Signalisation Rue de l'Epeautre
- Structure terrain de loisirs
- Elections
- Etat des décisions
- Questions Diverses

Adoption du PV de la séance du 30 Mars 2021

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 30 Mars 2021. Aucun élu n'ayant de modification à apporter, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 2021-05/08 portant sur l'approbation du compte de gestion 2020	NOMENCLATURE 7.1
---	-----------------------------

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Loches à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	284 677.00€
DEPENSES	182 996.41 €
soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement	
- EXCEDENT	464 932.56 €

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY-LE-BRIGNON DU
18 MAI 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	118 804.00 €
DEPENSES	62 468.87 €
dont restes à réaliser – DEPENSES	18 400.00 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** le Maire à signer le compte de gestion 2020.

DÉLIBÉRATION n° 2021-05/09 portant sur le vote du compte administratif 2020	NOMENCLATURE 7.1
--	-----------------------------

Monsieur VERNEAU Bernard, doyen en âge, est élu président de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	284 677.00€
DEPENSES	182 996.41 €
soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement	
- EXCEDENT	464 932.56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

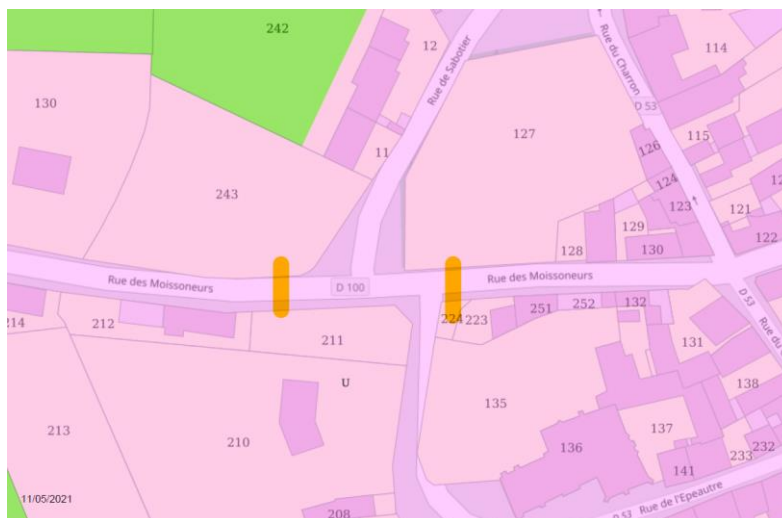
RECETTES	118 804.00 €
DEPENSES	62 468.87 €
dont restes à réaliser – DEPENSES	18 400.00 €

Monsieur Dominique COINTRE, Maire, se retire de la salle de réunions, et Monsieur VERNEAU invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif 2020 de la commune de Neuilly-le-Brignon est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 2021-05/10 portant sur la création d'un plateau ralentisseur à l'intersection RD 100 et RD 53	NOMENCLATURE 8.3
--	-----------------------------

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-03/05 portant sur le vote du BP 2021 et notamment la création d'un plateau ralentisseur dans le bourg de Neuilly le Brignon. Monsieur DEMOUCHE et lui-même se sont rendus sur place accompagnés d'une personne du Département et confirme qu'il est nécessaire de l'installer au niveau de l'intersection RD 100/RD 53 (rue des Moissonneurs, rue du Sabotier et rue de l'Épeautre)



Monsieur le Maire informe que, dans le cadre du reversement du produit des amendes de police, le Conseil Départemental est chargé de répartir une dotation de l'Etat entre les différentes communes de moins de 10 000 habitants. Les projets éligibles à cette demande de subvention sont ceux portant sur l'amélioration de la sécurité routière tant pour les piétons que pour les véhicules roulants. Une demande a été faite en ce sens. Il donne également lecture de 2 devis et propose de retenir le devis de l'entreprise VERNAT pour un montant de 19 339.00 € H.T.

Il propose le financement suivant :

Montant des travaux H.T.	19 339.00 €
Demande Subvention amendes de Police 50 %	9 669.50 €
Auto financement de la commune =	9 669.50 € plus la TVA (3 867.80 €) soit 13 537.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation d'un plateau ralentisseur à l'intersection des rues RD 100 et 53 : Rue du Sabotier, rue de l'Epeautre et rue des Moissonneurs et le plan de financement proposé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents de demandes de subvention se rapportant à ce projet
- **APPROUVE** le devis de VERNAT pour un montant 19 939.00 €
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2021

DOSSIER 2021-05/D3

portant sur les travaux de voirie route de Descartes et rue du Maréchal Ferrant

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-03/05 portant sur le vote du BP 2021 et notamment la nécessité de réfection des accotements du ralentisseur à l'entrée du bourg.

Il rappelle également la réunion du 11 août 2020 et notamment les questions diverses dans lesquelles Monsieur DEMOUCHE faisait part de l'inquiétude de riverains de la rue du Maréchal Ferrant quant aux manœuvres de certains engins agricoles. Monsieur le Maire et M. DEMOUCHE se sont rendus sur place et propose la pose d'une borne en acier galvanisé au niveau du virage rue du Grainetier / rue du Maréchal Ferrant.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la société VERNAT :

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY-LE-BRIGNON DU
18 MAI 2021

- Pose de bordure pour maintien des rives au niveau du ralentisseur d'entrée de bourg pour un montant de 2 810.50 €
- Fourniture et pose d'une borne rue du grainetier /Maréchal Ferrant pour un montant de 550.00 €

Le Conseil Municipal VALIDE ces devis et AUTORISE Monsieur le Maire à les signer dans le cadre de ses délégations .

DOSSIER 2021-05/D4

portant sur l'installation d'alarmes à la Mairie et Salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-03/05 portant sur le vote du BP 2021 et notamment la proposition d'installation d'une alarme à la mairie et à la salle polyvalente. Il donne lecture du devis de l'entreprise CADIEU pour un montant de :

- Alarme mairie + salle de réunions : 1 680.00 € H.T.
- Alarme salle polyvalente : 1 550.00 € H.T.

Soit un montant total de 3 230.00 € H.T

Le Conseil Municipal DÉCIDE de mettre en place des alarmes dans la mairie ainsi que dans la salle polyvalente et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis dans le cadre de ses délégations .

DOSSIER 2021-05/D5 portant sur l'installation d'une sauvegarde informatique

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-03/05 portant sur le vote du BP 2021 et notamment la proposition d'installation d'un serveur pour la sauvegarde des données informatiques.

Il donne lecture de devis de TIC'CLIC pour un montant de 684.00 € TTC.

Monsieur DEMOUCHE attire l'attention sur le prérequis noté sur le devis concernant les prises réseau et LAN et explique qu'il va probablement être nécessaire de faire installer ces prises au préalable.

Le Conseil Municipal VALIDE ce devis et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer dans le cadre de ses délégations, ainsi que de réaliser l'installation des prises pré requises si cela est nécessaire.

DOSSIER 2021-05/D6 portant sur la Rue de l'Epeautre

entre la RD 53 et la RD 342 (église et l'intersection)

Monsieur le Maire rappelle les questions diverses de la réunion du 30 mars 2021 et notamment les problèmes d'engagement de véhicules parfois lourds rue de l'Epeautre entre l'église et l'intersection de la rue du Grainetier (RD 53 et la RD 342). Il avait proposé de mettre cette rue en sens interdit. Après avoir pris des renseignements, pour mettre la rue en sens interdit, il est nécessaire de mettre des panneaux en amont de chaque côté, ce qui est impossible dans la rue du Grainetier. Il propose donc de mettre la rue en sens unique, dans le sens rue du Grainetier → Eglise (RD 53) et donc interdite sauf riverains et livraisons dans le sens Eglise → intersection rue du Grainetier (RD 53 → RD 342)

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY-LE-BRIGNON DU
18 MAI 2021**

De plus, le stationnement dans la rue du Grainetier, de l'impasse du grainetier jusqu'au stop, occasionne une gêne conséquente pour les bus scolaires et/ou engins agricoles. Madame GAILLARD propose que soit mis une ligne jaune depuis l'impasse du Grainetier jusqu'au stop.

Le Conseil Municipal valide la mise en sens unique de la rue de l'Epeautre dans le sens Rue du Grainetier → Eglise (RD 53) ainsi que la mise en place de l'interdiction de stationner depuis l'impasse du Grainetier jusqu'au STOP (RD100). Un arrêté sera pris en ce sens et une ligne jaune tracée au sol.

DÉLIBÉRATION n° 2021-05/11 portant sur la structure couverte pour équipements collectifs sur le terrain de loisirs	NOMENCLATURE 8.4
---	-----------------------------

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-12/45 portant sur le projet d'une structure couverte pour équipements collectifs sur le terrain de loisirs autorisant le lancement de la consultation. La date limite de remise des offres a été fixée au 30 avril 2021 à 12h00.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider l'analyse des offres réalisée par l'architecte Monsieur GARNIER.

Lots	Entreprises	Montant de l'entreprise retenue
1 – Maçonnerie - terrassement-fondations – dallage	Entreprise MESTIVIER - Barrou	20 592.17 € H.T.
2 – Charpente – couverture	Entreprise FRÊLON – Paulmy	28 775.08 € H.T.
3 – Electricité	Entreprise CADIEU – Charnizay	4 684.00 € H.T.
TOTAL TRAVAUX		54 051.25 € H.T.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire :
 - à signer les devis ci-dessus ainsi que tous autres documents s'y rapportant ;
 - à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021

Il rajoute qu'il a reçu les notifications de subventions :
FDSR : 25 634.00 € et DETR : 33 442.54 €

DOSSIER 2021-05/D7 portant sur les élections 2021

Monsieur le Maire rappelle les élections à venir et propose d'établir la tenue des bureaux de vote :

- 30 mai et 6 juin 2021 : ÉLECTIONS LÉGISLATIVES PARTIELLES
- 20 et 27 juin : ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

DÉLIBÉRATION n° 2021-05/12 portant sur compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations	NOMENCLATURE 5.2
---	-----------------------------

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020-05/4 du Conseil Municipal de Neuilly-le-Brignon en date du 25/05/2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,
Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Décision 2021-01 en date du 15 avril 2021 : Signature du devis de *DKTP* pour - des travaux de voirie à la Chauvrie pour un montant de 3 314.00 € H.T. (**DÉLIBÉRATION n°2021-03/05**)

Décision 2021-02 en date du 03 mai 2021 : signature du devis de *SKYINLAB* concernant la travaux de réparation de la porte d'entrée de la mairie suite cambriolage pour un montant de 1 084.64 € H.T.

Décision 2021-03 en date du 10 mai 2021 : signature du devis de *SEDI PYROTECHNIE* pour le feu d'artifice du 14 juillet 2021 pour un montant de 2 000.00 € H.T.

QUESTIONS DIVERSES

Madame GAILLARD propose de mettre un banc le long du lavoir de Bruneau et de refaire les marches y accédant. Avec le temps cela a donné lieu à une descente qui peut se révéler glissante.

Elle propose également la mise en place d'un banc sur la place de la mairie le long de la salle polyvalente. Elle rappelle que des personnes âgées se rendent le mercredi sur la place pour les commerces ambulants et que cela leur permettrait de s'asseoir.

Madame CITRAS rappelle le projet d'embellissement du bourg et demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir aux emplacements d'accès faciles et de moindre entretien pour le seul employé communal. Il est alors suggéré de faire appel au bénévolat en créant une journée du patrimoine communal (nettoyage église, lavoir...).

Rien de restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits. La séance est levée à 23h30